Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2017

N°2017/84 : REVISION DES LOYERS ET AUTRES TARIFS

L'an deux mille dix-sept le jeudi 21 décembre 2017 à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2017.

Etaient présents : 14
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Michel EBERHART, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Fathia BEN MABROUK, Denise GONON, Emmanuel FONKING, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN

Pouvoirs : 9
Madame Roselyne WALGER à Madame Françoise VASSELON, Monsieur Stide MARQUEZ à Monsieur Manuel MEZE, Madame Francine BERTHAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT à Monsieur Gérard MORAUX, Monsieur Camille FASSI à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Monsieur Michel EBERHART, Madame Geneviève LEGUAY à Madame Annick PANE, Madame Clémence LAUMONIER à Monsieur Eric KRAEMER, Madame Isabelle GUILA-CORNIL à Madame Geneviève CAIN

Absents excusés : 4
Messieurs Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Ange AMBROSIO, Patrick AUGEY, Serge MAGLIOZZI

Monsieur Manuel MEZE a été élu(e) secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale/Finances du 12 décembre 2017

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-084DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

APRES en avoir délibéré

PAR 22 Voix Pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Michel EBERHART, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Françoise VASSELON, Fathia BEN MABROUK, Denise GONON, Emmanuel FONKING, Roselyne WALGER, Stide MARQUEZ, Francine BERTHAUX, Elise BEAUFORT-LAMBERT, Camille FASSI, Isabelle YEROMONAHOS, Geneviève LEGUAY, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Clémence LAUMONIER, Isabelle GUILA-CORNIL) et 1 Abstention (Azdine RAMDAN)

DECIDE la mise en place des nouveaux tarifs ci-dessous à compter du 1er janvier 2018.

LOYERS

Le logement d'urgence 12 rue de Nanteuil (type T3) est fixé à 292.83 €

Le logement 10 rue de Brinches (type T4) est fixé à 369.46 €

Le logement 10 rue de Brinches (type T1) est fixé à 211.12 €

Le logement 8 rue d'Armentières (type T3+garage) est fixé à 403.97 €

Le logement 8 rue d'Armentières (type T1) est fixé à 148.19 €

Bâtiment industriel SOFEMI 10 rue d'Armentières est fixé à 316.68 €

Place de stationnement derrière la Mairie pour les commerçants 10 € par mois

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Commerçants occasionnels 3.73 € le mètre.

Commerçants réguliers 1.39 € le mètre.

Commerçants réguliers si raccordement électrique 1.94 € le mètre.

Semi-remorques 19 € le mètre.

Marché du vendredi place des fêtes 1 € l'emplacement jusqu'à 6m50

Pour les cirques : 23 € par jour d'installation

Pour les manèges : 57 € par installation

GYMNASE

Location du gymnase 122 € de l'heure par an (sur une base de 25h/an).

CIMETIERE

Concessions 15 ans : 124 €

Concessions 30 ans : 248 €

Case columbarium : 15 ans : 252 €

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-084DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Case columbarium : 30 ans : 504 €

PHOTOCOPIES

Tarifs des photocopies en noir et blanc :

Le tarif de la copie A4 est fixé à 0.20 centimes d'euros

Le tarif de la copie A3 est fixé à 0.40 centimes d'euros

STATIONNEMENT RESIDENTIEL

Les frais de dossier concernant l'obtention d'une carte de résident pour les habitants concernés sont fixés à 5 €.

LOCATION DE SALLES

SALLES	Tranches Horaires	Trilportais	Arrhes 20%	Extérieurs à Trilport	Arrhes 20%	Cautions
Salle des fêtes 180 personnes	Jour de semaine tarif horaire	20	4.00	40	8.00	1500
	Jour de semaine 9h00 > 9h00	240	48.00	480	96.00	
	Du samedi 9h au lundi 9h	400	80.00	800	160.00	
Cuisine		150	30.00	300	60.00	
Mini-club 80 personnes	Jour de semaine tarif horaire	15	3.00	30	6.00	1000
	Samedi 14h à 20h	80	16.00	160	32.00	
	Samedi ou dimanche 9h à 20h	120	24.00	240	48.00	
Vaisselle		100		200		200
Ménage						400

CANTINE

Les tarifs des repas de cantine sont fixés à compter du 01 janvier 2018

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-084DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Ressources mensuelles	Cat.	Prix du repas
Moins de 1220 €	1	3.30
1221 à 1677 €	2	3.35
1678 à 2128 €	3	3.40
2129 à 2579 €	4	3.50
2580 à 3029 €	5	3.60
3030 à 3480 €	6	3.75
3481 à 3999 €	7	3.90
4000 à 4999 €	8	4.05
5000 à 5999 €	9	4.20
6000 € et plus	10	4.40
Communes extérieures		6.00

2 € la prestation d'accueil méridien pour les enfants qui bénéficient d'un PAI

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Garderie Charmoye et J. Prévert et du Centre de Loisirs

Ressources mensuelles	Cat.	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
Moins de 1220 €	1	1.12	1.01	0.78
1221 à 1677 €	2	1.90	1.71	1.33
1678 à 2128 €	3	2.71	2.44	1.90
2129 à 2579 €	4	3.12	2.81	2.18
2580 à 3029 €	5	3.50	3.15	2.45
3030 à 3480 €	6	3.80	3.42	2.66
3481 à 3999 €	7	4.10	3.69	2.87
4000 à 4999 €	8	4.40	3.96	3.08
5000 à 5999 €	9	4.80	4.32	3.36
6000 € et plus	10	5.20	4.68	3.64
Communes extérieures	5.20			

- Garderie post étude : facturée à 50 % du tarif périscolaire

Les personnes qui ne seront pas inscrites en Mairie (avec fourniture de la déclaration d'impôts et des trois derniers bulletins de salaire) devront régler la somme de 5.20 €.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-084DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Les enfants scolarisés au titre de la classe ULIS bénéficieront des tarifs Trilport pour les services périscolaires.

CENTRE DE LOISIRS – Tarif à la journée

Ressources mensuelles	Cat.	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
Moins de 1220 €	1	4.00	3.60	2.80
1221 à 1677 €	2	4.50	4.05	3.15
1678 à 2128 €	3	6.50	5.85	4.55
2129 à 2579 €	4	8.50	7.65	5.95
2580 à 3029 €	5	10.45	9.41	7.32
3030 à 3480 €	6	11.20	10.08	7.84
3481 à 3999 €	7	11.95	10.76	8.37
4000 à 4999 €	8	12.70	11.43	8.89
5000 à 5999 €	9	13.70	12.33	9.59
6000 € et plus	10	14.70	13.23	10.29
Communes extérieur	16.00			

ETUDES SURVEILLEES

Le tarif forfaitaire est fixé à 22 € par mois.

PASSEPORTS TEMPS LIBRE

Le tarif forfaitaire est fixé à 12.00 €

Tarif de l'ensemble des activités :

Le tarif de l'ensemble des activités, que ce soit les sorties à l'extérieur (cinéma, piscine, roller, lazer quest, base de loisirs, etc), les stages sportifs, les campings et les séjours, sera évalué selon le coût réel engagé.

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE

Le montant de la participation des communes extérieures aux frais de scolarité de leurs élèves est fixé à 800 € par année scolaire

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

832 € par logement dont la surface de plancher est inférieure ou égale à cinquante mètres carrés (50 m²) et au-delà à 16.65 € par mètre carré de surface de plancher.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-084DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Le tarif concernant les adjonctions, extensions de bâtiments existants créant de la surface de plancher, est établi à 16.65 € par m²

Les stations de lavage automobile sont assujetties à la taxe de raccordement au réseau d'assainissement au tarif forfaitaire de 16.65 €.

La création ou l'extension de places de camping dans les structures existantes sont assujetties à la taxe de raccordement au réseau d'assainissement au tarif forfaitaire de 416 € par emplacement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

MAIRIE DE TRILPORT
77

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20171226-2017-084DEL-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017